Message du Comité de l'Entente intercommunale pour la gestion des déchets

À l'attention des Commissions financières des communes de Bois-d'Amont, Ferpicloz et Le Mouret

Objet : Investissement de CHF 150'000.00 TTC – Remplacement partiel du parc de bennes compacteuses

Mesdames, Messieurs les membres des Commissions financières,

Le Comité de l'Entente intercommunale pour la gestion des déchets vous soumet le présent dossier concernant le renouvellement partiel de nos infrastructures de compactage, détenues en copropriété par nos trois communes membres. Nous sollicitons votre préavis favorable pour un investissement global de **CHF 150'000.00 TTC**.

1. Constat technique : Un parc à bout de souffle

Nos quatre bennes compacteuses actuelles ont été acquises il y a **10 à 11 ans**. Elles ont désormais atteint leur limite technique de rentabilité. Depuis deux ans, l'Entente fait face à une recrudescence de pannes et à des coûts de réparation de plus en plus lourds, qui grèvent notre budget de fonctionnement. Une intervention sur notre parc est devenue indispensable pour garantir la continuité du service de gestion des déchets.

2. La stratégie du Comité : Un choix de remplacement partiel (2 bennes sur 4)

Plutôt que de solliciter un crédit massif pour le remplacement simultané des quatre unités, le Comité a opté pour une solution pragmatique et financièrement responsable, motivée par deux réalités de terrain :

- **Anticipation de la fermeture de sites** : L'analyse de notre réseau montre que **deux des sites actuels ne seront plus utilisables d'ici 2 à 5 ans**. Acheter du matériel neuf pour des emplacements voués à disparaître à court terme constituerait un gaspillage des deniers publics.
- **Économie circulaire et rationalisation des coûts de maintenance** : Les deux bennes retirées du service ne seront pas perdues. Le Comité va les conserver afin de les utiliser comme **stock de pièces détachées** pour entretenir à moindre frais les deux bennes maintenues en exploitation. Cette stratégie prolongera la durée de vie du parc restant en limitant l'achat de pièces neuves achat de pièces neuves.

3. Financement et clé de répartition

Le montant de l'investissement s'élève à **CHF 150'000**. Conformément aux principes de notre Entente, la répartition de l'investissement entre les communes copropriétaires est calculée, sur la base des kilos de déchets effectivement acheminés par chaque commune durant la période triennale **2023-2025** :

Commune membre	**Volumes cumulés 2023-2025 (kg)**	**Clé de répartition (%)**	**Part de l'investissement (CHF TTC)**
Le Mouret	800'033.9	53.35 %	**CHF 80'028.44**
Bois-d'Amont	629'107.4	41.95 %	**CHF 62'930.44**
Ferpicloz	70'389.2	4.69 %	**CHF 7'041.12**
Total Entente	**1'499'530.5**	**100.00 %**	**CHF 150'000.00**

Conclusion du Comité

Cette proposition permet de résoudre l'urgence technique liée aux pannes tout en faisant preuve d'une grande retenue budgétaire. Elle évite une surcapacité inutile à moyen terme et valorise le matériel existant.

Le Comité de l'Entente intercommunale vous remercie d'avance de l'examen bienveillant de ce dossier et se tient à votre entière disposition pour tout complément d'information lors de vos séances respectives.

Au nom du Comité de l'Entente